

RAPPORT FINANCIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
--

1 - Principales caractéristiques financières de l'exercice 2024

I – Les produits d'exploitation s'élèvent à 964 856 € en 2024 contre 1 047 567 € en 2023.

Au cours de l'année 2024, les recettes de l'association sont les suivantes :

- Les prestations de services et de formation pour 357 282 € contre 111 139 € en 2023,
- Les dotations ARS et subventions se sont élevées à 305 127 € en 2024 contre 586 744 € en 2023,
- Les cotisations représentent 273 289 € en 2024 contre 286 605 € en 2023.

Le budget de fonctionnement global est ainsi de 935 698 € contre 918 870 € en 2023.

S'ajoutent à ces recettes, 28 945 € de reprise de provisions.

II – Les charges d'exploitation s'élèvent à 890 722 € en 2024 contre 849 959 € en 2023

Les achats et charges externes s'élèvent à 174 989 € contre 171 316 € en 2023 après une nette baisse par rapport à 2022. Ils couvrent aussi bien les frais généraux de la structure que les frais liés aux activités (les frais de déplacement liés aux formations dispensées, les frais de développement informatique...).

La masse salariale (salaires et charges sociales) est de 482 668 € contre 482 458 € en 2023. L'association comptait 10 salariés au 31 décembre 2024.

Les charges fiscales (principalement calculées sur les salaires bruts) s'élèvent à 17 528 € contre 14 578 € en 2023.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 189 021 € contre 178 952 € en 2023 et les autres charges sont de 26 516 € contre 2 610 € l'an dernier.

III – L'association n'a pas comptabilisé de dotation aux provisions pour « fonds dédiés » au titre de l'exercice 2024.

Pour information, l'association comptabilise une provision pour indemnités de départ à la retraite afin d'anticiper les mouvements de personnel de ces prochaines années. Au 31 décembre la provision s'élève à 4226 € contre 3 078 € en 2023.

IV - Après prise en compte du résultat financier positif de 431 € contre un résultat négatif de 711 € l'an passé et un résultat exceptionnel négatif de 2 717 €, le résultat est en excédent de 71 848 € contre 188 511 € avant impôt l'année dernière. N'ayant plus de déficit reportable, l'impôt sur les sociétés s'élève à 18 935 € et le résultat net à 52 913 €.

3 - Evolutions et perspectives financières

Le 2^{ème} plan Ségur démarrant en septembre 2025, de nouveaux services socles obligatoires vont être imposés dans le logiciel OrgaMédi nécessitant une montée en masse salariale du pôle informatique afin de pouvoir répondre auxdites exigences ainsi qu'aux demandes d'améliorations remontées par les utilisateurs.

A ce titre ; Une augmentation pluriannuelle étalée sur 3 ans de la cotisation des adhérents OrgaMédi sera à définir et effective au 1^{er} janvier 2026. Un courrier en ce sens sera envoyé aux adhérents sous peu.

Tous les adhérents (membres associés et utilisateurs OrgaMédi) continueront de bénéficier de tarifs préférentiels sur les formations cliniques et accompagnements divers (APP, supervision...) prévus au catalogue disponible sur le site de l'association www.intercamsp.fr

Les bénéfices engendrés sur 2024 ont servi à organiser des rencontres gratuites InterCAMSP portant sur des thèmes (hors informatique) du domaine médicosocial à destination du réseau et des partenaires.

Il en sera de même pour les années à venir.